

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13
Présents : 4
Absents : 8
Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

23 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE

23 juin 2023

N°022_2023

Objet : *Mise en place d'une convention territoriale globale avec la CAF.*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L’an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à vingt heure trente, le conseil municipal de La Bastidonne s’est réuni sans obtenir le quorum. Il s’est réuni une seconde fois sans besoin de quorum l’an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire.**

Étaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN et Sandrine PEREIRA.

Excusés et ayant donné pouvoir : Béatrice GRELET a donné procuration à Michel PARTAGE.

Absents excusés : Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Laure VINCENT, Maryvonne ROSELLO, Alexandre HAYEK.

Absents : Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Béatrice PAUMIER LALLEMAND.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre l’intercommunalité de Cotelub et les communes de Cadenet, Cucuron, Villelaure, Mirabeau et La Tour d’Aigues., la Caf de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. En vertu des nouvelles orientations de la CNAF, la poursuite du partenariat se fait à compter du 1er janvier 2023 sous forme de Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de cinq ans.

La CTG est une convention cadre définissant des orientations stratégiques communes entre la/les collectivité(s) et la Caf. Elle s’appuie sur les besoins identifiés et partagés à l’échelle du territoire et définit un plan d’action associant les acteurs des thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale pour une meilleure offre de services aux familles. Le volet financier de la Caf de Vaucluse sera prolongé et précisé par des conventions d’objectifs et de financements (COF) annexées à la CTG.

La Caf contractualise la CTG avec l’intercommunalité de Cotelub et les seize communes du territoire autour d’un projet décliné en orientations permettant de poursuivre ou développer des projets relevant de leurs compétences respectives.

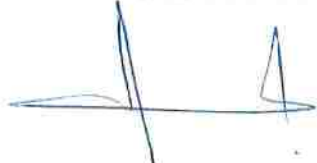
Décision

Après en avoir délibéré le conseil municipal APPROUVE à l’unanimité la convention territoriale Globale signée avec la Caf de Vaucluse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour 2023-2027.

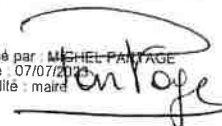
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la CTG et nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Béatrice PAUMIER LALLEMAND



Fait à La Bastidonne,
Le 30 juin 2023,
PARTAGE Michel, Maire

Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 07/07/2023
Qualité : maire





La Bastidonne

COMMUNE DE LA BAS

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95
Mail : mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 084-218400109-20230630-022_2023-DE

07 JUIL. 2023